

Juillet 2001

Québec, le 25 juillet 2001

Monsieur Michel Proulx  
Directeur des études  
Collège de photographie Marsan  
1001, boul. de Maisonneuve Est, 9<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2L 4P9

**Objet : Suivi de l'évaluation du programme *Photographie commerciale : optique et numérique (NTA.02)* offert au Collège de photographie Marsan**

Monsieur le Directeur,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné le rapport de votre Collège faisant le point sur les actions qu'il a prises en réponse à la recommandation que lui avait faite la Commission lors de l'évaluation du programme d'AEC *Photographie commerciale : optique et numérique (NTA.02)*.

Depuis cette évaluation, le Collège a modifié son programme mais la Commission constate, à la lecture du rapport de suivi que vous lui avez transmis, que votre Collège a tenu compte, pour son nouveau programme, de l'un et l'autre volet de la recommandation qui lui avait été adressée pour son ancienne version. D'une part, le travail personnel exigé des élèves est spécifié dans les plans de cours qui indiquent les travaux que ceux-ci doivent effectuer en dehors des heures de cours et le nombre d'heures à y consacrer. D'autre part, le Collège rend disponibles, auprès de ses élèves, les ressources nécessaires à la réalisation de leurs travaux personnels : ils ont accès aux laboratoires et aux studios pour une période de dix heures par semaine en dehors des heures de cours.

En conclusion, la Commission est satisfaite des suites données à son évaluation et considère que le Collège de photographie Marsan, même s'il a modifié son programme, a su profiter de cette évaluation pour le bénéfice de son nouveau programme.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agr er, Monsieur le Directeur,  
l'expression de mes sentiments distingu s.

Le pr sident,

Jacques L' cuyer